



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 JANVIER 2016**

**Date de la convocation : 13 janvier 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1<sup>er</sup> Vice Président),  
Monsieur Alain RENARD (2<sup>ème</sup> Vice Président), Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20160120\_001  
ADHÉSION 2016 A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES  
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20160120\_001**  
**ADHÉSION 2016 A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES**  
**COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)**

L'AVICCA possède une expertise sur la question de l'Aménagement Numérique du Territoire qui repose sur :

- 21 ans d'existence, qui donnent un recul dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies,
- plus de 140 membres, villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, de toutes tailles, toutes orientations politiques et de toutes les régions françaises, ce qui fournit un retour de terrain incomparable,
- une adaptation permanente aux nouveaux enjeux, tant dans les méthodes que les sujets traités.

L'AVICCA travaille avec les bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, organise des partenariats, mais est totalement indépendante. Ne peuvent être membres de l'association et présents dans les organes dirigeants que des collectivités représentées par des élus. Les cotisations des collectivités représentent plus de 80% des ressources financières de l'AVICCA.

L'AVICCA coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Régions de France sur les sujets d'importance majeure (dividende numérique, Très Haut Débit, connaissance des réseaux par les collectivités...).

L'AVICCA diffuse des newsletters d'informations confidentielles spécialement pour les collectivités. Le site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres. Des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur transversales sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, Très Haut Débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire...). Les retours de terrain sont privilégiés. Une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail.

Le Syndicat mixte Gironde Numérique est adhérent de l'AVICCA depuis 2008.

Le renouvellement de l'adhésion du Syndicat mixte Gironde Numérique à l'AVICCA aurait pour effet de continuer :

- à apporter notre expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire de la Gironde,
- à participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- à avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

Le montant de l'adhésion du Syndicat mixte Gironde Numérique pour l'année 2016 à l'AVICCA est de 8 830 €.

**DÉLIBÉRATION N°20160120\_001**  
**ADHÉSION 2016 A L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES**  
**COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET AUDIOVISUEL (A.V.I.C.C.A.)**

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- de m'autoriser à faire adhérer le Syndicat mixte Gironde Numérique à l'AVICCA pour l'année 2016 et à engager toutes les procédures nécessaires,
- de m'autoriser à désigner un représentant du Syndicat mixte Gironde Numérique auprès de l'AVICCA,
- de m'autoriser à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2016 correspondante.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 20 janvier 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT